18 juin 2021 -17:46

Conseil des ministres du 18 juin 2021

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 18 juin 2021, sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
https://chancellerie.belgium.be

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Sarah Delafortrie
Service Rédaction
+32 2 287 41 07
sarah.delafortrie@premier.fed.be

© 2021 - news.belgium.be

18 juin 2021 -17:46

Appartient à Conseil des ministres du 18 juin 2021

Plan d'action fédéral pour la résilience psychologique au travail – Volet fonctionnaires

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur un train de mesures en faveur des fonctionnaires fédéraux, dans le cadre de Plan d'action fédéral « Résilience psychologique au travail ».

Le Conseil des ministres du 25 mars 2021 avait marqué son accord sur un plan d'action visant à prévenir le burn-out au travail, dans le cadre de la crise sanitaire que nous traversons. Ce plan échelonné en plusieurs phrases prévoit des mesures de soutien pour les travailleurs du secteur privé, les travailleurs indépendants et les fonctionnaires fédéraux.

Voici les mesures à court terme prises en faveur des fonctionnaires fédéraux :

- un ensemble de formations pour les dirigeants autour du bien-être au travail
- des formations à la résilience et à la déconnexion destinées aux collaborateurs
- l'acquisition d'une méthodologie pour la cohésion et le travail en équipe
- le lancement d'une application/d'un outil en ligne permettant aux collaborateurs de mieux appréhender leur résilience mentale
- l'amélioration de la politique de réintégration p. ex. après un burn-out
- les entretiens de sortie après le départ d'un collaborateur
- l'amélioration de la communication interne
- l'appui opérationnel dans le cadre des mesures précitées, sous la forme de project managers

Ces mesures sont prises en complément des initiatives déjà en vigueur.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
https://desutter.belgium.be
info@desutter.fed.be

Alban Brian
Porte-parole (FR)
+32 470 70 17 99
alban.brian@desutter.fed.be

Tobias Daneels
Porte-parole (NL)
+32 486 14 88 13
tobias.daneels@desutter.fed.be

© 2021 - news.belgium.be

18 juin 2021 -17:46

Appartient à Conseil des ministres du 18 juin 2021

Renforcement et accompagnement de la Direction générale du Transport aérien

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le plan d'actions pour renforcer et accompagner la Direction générale du Transport aérien.

La Direction générale du Transport aérien (DGTA) est régulièrement auditée par l'Agence européenne pour la sécurité aérienne (AESA) dans le cadre de leurs missions respectives. Suite à un audit de l'administration belge par l'AESA en mars 2021 et portant sur le domaine du personnel navigant, des non-conformités majeures et critiques ont été décelées au niveau notamment de la Direction licences de la DGTA.

Dans ce contexte, un plan d'actions a été élaboré, pour lequel le Conseil des ministres mandate le ministre de la Mobilité pour :

- procéder au recrutement de 25 équivalents temps-plein (ETP) supplémentaires au sein de la DGTA et, avec les crédits supplémentaires qui y sont liés, répondre aux non-conformités répétées dénoncées par l'AESA et plus particulièrement les cas graves de non-conformité portant préjudice à la sécurité aérienne et qui menace la pérennité des activités du secteur aérien dans notre pays
- procéder au recrutement de 4 ETP supplémentaires et, avec les crédits supplémentaires qui y sont liés, mettre en œuvre et gérer un système informatique intégré pour les audits et les inspections menés par la DGTA
- faire appel à l'appui d'experts de l'EASA en vue d'aider la DGTA à se conformer aux exigences européennes
- réaliser un marché public de consultance d'un montant permettant d'accompagner la DGTA dans son processus de restructuration
- réaliser un marché public de consultance permettant de doter la DGTA d'une vision à moyen et long terme

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
https://gilkinet.belgium.be
info@gilkinet.fed.be

Benoit Ramacker
Porte-parole (FR)
+32 475 94 06 55
benoit.ramacker@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be

© 2021 - news.belgium.be

18 juin 2021 -17:46

Appartient à Conseil des ministres du 18 juin 2021

SPF Finances : marché public pour des services de petites réparations et de petites interventions

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public relatif à des services de petites réparations et de petites interventions, en faveur du SPF Finances.

Il s'agit d'un marché pour l'exécution de petits travaux de réparation et de petites missions requérant au maximum 16 heures/homme de travail par intervention, pour une période de quatre ans.

La procédure choisie est celle de la procédure ouverte avec publicité européenne, et le seul critère d'attribution sera le prix.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
https://vanpeteghem.belgium.be

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@vincent.minfin.be

© 2021 - news.belgium.be

18 juin 2021 -17:46

Appartient à Conseil des ministres du 18 juin 2021

SPF Finances : procédures négociées pour l’acquisition de littérature juridique et fiscale spécialisée

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de plusieurs procédures négociées pour l’acquisition de littérature juridique et fiscale spécialisée pour le SPF Finances.

Plus concrètement, il s’agit du lancement de quatre procédures négociées sans publicité préalable, afin de s’abonner aux publications électroniques (e-only) de divers magazines et bases de données de quatre maisons d’édition.

Les marchés couvriront une période de quatre ans, plus précisément entre le 1er novembre 2021 et le 31 octobre 2025 inclus.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
https://vanpeteghem.belgium.be

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@vincent.minfin.be

© 2021 - news.belgium.be

18 juin 2021 -17:46

Appartient à Conseil des ministres du 18 juin 2021

Contrôle des prestataires de services liés aux actifs virtuels auprès de la FSMA

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi et un projet d'arrêté royal relatifs au statut et au contrôle des prestataires de services d'échange entre monnaies virtuelles et monnaies légales et des prestataires de services de portefeuilles de conservation.

L'avant-projet de loi vise à permettre à l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) de contrôler tous les ATM's installés sur le territoire belge permettant l'échange de monnaies virtuelles contre des monnaies légales et d'interdire aux personnes relevant du droit d'un Etat tiers d'offrir, sur le territoire belge des services liées aux actifs virtuels.

Le projet d'arrêté royal vise à déterminer les règles et conditions relatives à l'inscription, auprès de la FSMA, des prestataires de services liés aux actifs virtuels établis sur le territoire belge ainsi que les conditions d'exercice de ces activités et le contrôle qui leur sont applicables.

En ce qui concerne les conditions d'inscription, le projet impose des conditions d'expertise et d'honorabilité professionnelle, d'absence d'interdiction professionnelle, et d'un actionnariat assurant une gestion saine et prudente de l'entreprise. Les prestataires de services liés aux actifs virtuels doivent également se conformer, à tout moment, aux dispositions de la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces afin d'introduire des dispositions au statut et au contrôle des prestataires de services d'échange entre monnaies virtuelles et monnaies légales et des prestataires de services de portefeuilles de conservation

Projet d'arrêté royal relatif au statut et au contrôle des prestataires de services d'échange entre monnaies virtuelles et monnaies légales et des prestataires de services de portefeuilles de conservation

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
https://vanpeteghem.belgium.be

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@vincent.minfin.be

© 2021 - news.belgium.be

18 juin 2021 -17:46

Appartient à Conseil des ministres du 18 juin 2021

Assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d’organes humains

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d’organes humains.

Cette convention, faite à Saint-Jacques-de-Compostelle le 25 mars 2015, a pour objectif de prévenir et de lutter contre les prélèvements illicites d’organes et contre l’utilisation de ces organes (notamment dans un but de transplantation ou de recherche), ainsi que contre le courtage d’organes et la corruption pour faciliter ces pratiques. Elle vise aussi à protéger les droits des victimes, complémentairement à la Convention de Varsovie du Conseil de l’Europe relative à la traite des êtres humains. Aucun pays ne peut nier la problématique du trafic d’organes vu le ratio entre l’offre et la demande d’organes plus ou moins important en fonction des Etats.

L'assentiment à la Convention encouragera la Belgique à poursuivre ses actions de responsabilisation du secteur médical et scientifique, et de sensibilisation des candidats receveurs sur l’illégalité et les dangers du trafic d’organes. Il permettra en outre de faciliter l’échange des informations entre Etats.

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi, en vue du dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Vice-Première ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
https://wilmes.belgium.be
sophie.wilmes@diplobel.fed.be

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@diplobel.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be

© 2021 - news.belgium.be

18 juin 2021 -17:46

Appartient à Conseil des ministres du 18 juin 2021

Deuxième partie du programme 2021 des prêts d'Etat à Etat

Sur proposition de la ministre du Commerce extérieur Sophie Wilmès, du ministre des Finances Vincent Van Peteghem et de la ministre de la Coopération au développement Meryame Kitir, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la deuxième partie du programme 2021 des prêts d'Etat à Etat.

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur :

- un prêt d'État délié d'un montant de 8 millions d'euros au profit du Mali pour la deuxième partie du projet de renforcement du système d'approvisionnement en eau potable à Senou, une commune du district de Bamako
- la prolongation de trois ans, jusqu'au 21 novembre 2024, de la durée de validité du prêt d'État d'un montant de 11.468.285 euros accordé au Kenya pour le financement de la deuxième partie de la troisième phase du projet "IT county connectivity"
- la prolongation de trois ans, jusqu'au 10 novembre 2024, de la durée de validité du prêt d'État d'un montant de 3.811.225,36 euros accordé au Burkina Faso pour le financement d'un projet d'approvisionnement en eau potable de divers endroits d'établissement de la population expropriée aux fins de la construction du nouvel aéroport de Donsin

Les prêts d'Etat à Etat sont attribués par la Belgique aux pays en développement en vue du financement concessionnel des exportations de biens d'équipement belges et de services y étant relatifs. Ils visent un double objectif : d'une part, contribuer au développement dans les pays défavorisés et d'autre part, soutenir l'économie belge par la promotion de nos exportations. En raison de leur élément don, les prêts d'Etat représentent également un instrument de la coopération belge au développement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Vice-Première ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
https://wilmes.belgium.be
sophie.wilmes@diplobel.fed.be

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@diplobel.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
https://vanpeteghem.belgium.be

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@vincent.minfin.be

Meryame Kitir, ministre de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
https://kitir.belgium.be
info@kitir.fed.be

Josse Abrahams
Porte-parole
+32 495 54 61 42
josse.abrahams@diplobel.be

© 2021 - news.belgium.be

18 juin 2021 -17:46

Appartient à Conseil des ministres du 18 juin 2021

Réallocation de la provision interdépartementale pour le financement climatique

Sur proposition de la ministre du Climat Zakia Khattabi et de la ministre de la Coopération au développement Meryame Kitir, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la réallocation de la provision interdépartementale pour le financement climatique.

Plus particulièrement, il s'agit de la réaffectation de 12 millions d'euros de crédits provenant de la provision interdépartementale "Politique nouvelle / financement du climat" du budget 2021 à l'allocation de base "Coopération multilatérale dans le cadre du financement international de la politique climatique".

Ce financement climatique supplémentaire vise à soutenir les pays partenaires belges dans le renforcement transversal de leurs politiques climatiques, couplé à la mise en œuvre d'actions concernant spécifiquement le climat dans les domaines suivants : une gestion durable de la biodiversité et des écosystèmes, incluant les forêts et les sols, une agriculture résiliente et climato-intelligente, une croissance socio-économique urbaine durable.

La secrétaire d'Etat au Budget est autorisée à établir un arrêté de réallocation à cette fin. Pour les années suivantes, le budget sera inclus dans la base.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
https://khattabi.belgium.be
info@Khattabi.fed.be

Mélusine Baronian
Porte-parole (FR)
+32 477 55 83 32
melusine.baronian@khattabi.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+32 499 14 26 99
jelle.boone@khattabi.fed.be

Meryame Kitir, ministre de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes villes
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
https://kitir.belgium.be
info@kitir.fed.be

Josse Abrahams
Porte-parole
+32 495 54 61 42
josse.abrahams@diplobel.be

© 2021 - news.belgium.be

18 juin 2021 -17:46

Appartient à Conseil des ministres du 18 juin 2021

Financement des frais de fonctionnement du Service de médiation de l’énergie pour 2022

Sur proposition de la ministre de l’Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un projet d’arrêté royal fixant le montant destiné au financement des frais de fonctionnement du Service de médiation de l’énergie pour l'année 2022.

Le budget de fonctionnement pour 2022 est fixé à 1.800.603,35 euros, soit une augmentation de 32.257 euros par rapport au budget 2021.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

© 2021 - news.belgium.be

18 juin 2021 -17:46

Appartient à Conseil des ministres du 18 juin 2021

Transposition de la directive européenne relative aux règles communes pour le marché de l’électricité

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à transposer la directive européenne relative aux règles communes pour le marché de l’électricité.

L'avant-projet vise à apporter des modifications à la loi du 29 avril 1999 relative à l’organisation du marché de l’électricité (loi Electricité) afin d'assurer la transposition de la directive 2019/944 relative aux règles communes pour le marché intérieur de l’électricité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

© 2021 - news.belgium.be

18 juin 2021 -17:46

Appartient à Conseil des ministres du 18 juin 2021

Non indexation du ticket modérateur pour certains médicaments et dispositifs médicaux non implantables

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenborucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui prévoit la non indexation de l'intervention personnelle des bénéficiaires dans le coût de certains médicaments et dispositifs médicaux non implantables.

L'objectif budgétaire a été instauré sans impact d'une indexation des plafonds des tickets modérateurs. Pour cette raison, les projets visent à ce que les plafonds des tickets modérateurs ne soient pas indexés pour :

- les spécialités pharmaceutiques remboursables et des préparations magistrales, en 2020 et 2021
- les produits radio-pharmaceutiques, en 2021
- les moyens diagnostiques et le matériel de soins remboursables, en 2021

Les projets sont soumis à la signature du Roi.

Deux projets d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 7 mai 1991 fixant l'intervention personnelle des bénéficiaires dans le coût des fournitures pharmaceutiques remboursables dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 22 mai 2014 fixant les procédures, délais et conditions dans lesquelles l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités intervient dans le coût des produits radio-pharmaceutiques

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 24 octobre 2002 fixant l'intervention personnelle des bénéficiaires dans le coût des moyens diagnostiques et du matériel de soins remboursables dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
https://vandenbroucke.belgium.be
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be

.be
© 2021 - news.belgium.be

18 juin 2021 -17:46

Appartient à Conseil des ministres du 18 juin 2021

Avenant n° 14 à l'accord de coopération Beliris

Sur proposition de la ministre en charge de Beliris Karine Lalieux, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'avenant n° 14 à l'accord de coopération Beliris.

Cet avenant prévoit, pour les années 2020, 2021 et 2022, une série d'initiatives destinées à promouvoir le rôle international et la fonction de capitale de Bruxelles. Le montant disponible au sein du fonds pour les années 2020, 2021 et 2022 est de 845.782.172,48 euros.

Pour l'année 2021, les crédits d'engagement à charge du Fonds Beliris sont fixés à 140 millions d'euros, les crédits de liquidation restant inchangés à 125 millions d'euros.

Avenant n° 14 au projet d'accord de coopération du 15 septembre 1993 entre l'Etat fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale, relatif à certaines initiatives destinées à promouvoir le rôle international et la fonction de capitale de Bruxelles, adaptant le programme et étendant ledit accord aux années 2020, 2021 et 2022

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
https://lalieux.belgium.be
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Jurgen Masure
Porte-parole (NL)
+32 479 27 68 64
jurgen.masure@lalieux.fed.be

© 2021 - news.belgium.be

18 juin 2021 -17:46

Appartient à Conseil des ministres du 18 juin 2021

Désignation de l'administration pour la gestion des crédits et participations du Fonds pour l'économie sociale et durable

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal désignant l'administration chargée de reprendre la gestion des crédits et participations du Fonds pour l'économie sociale et durable.

L'Administration générale de la trésorerie du SPF Finances a été désignée comme l'administration chargée de reprendre la gestion des crédits et participations en cours du Fonds pour l'économie sociale et durable, en liquidation.

Le Fonds de l'économie sociale et durable a été créé en 2003 pour le compte des autorités fédérales.
Il s'agit d'une société coopérative à responsabilité limitée (SCRL) et à finalité sociale, qui vise à soutenir le développement de l'économie sociale et durable.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Arrêté royal désignant l'administration visée à l'article 7, § 1er, alinéa 2, de la loi portant des dispositions financières diverses (ci-après « la loi »), laquelle a été adoptée par la Chambre des représentants en date du 27 mai 2021

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
https://vanpeteghem.belgium.be

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@vincent.minfin.be

© 2021 - news.belgium.be

18 juin 2021 -17:46

Appartient à Conseil des ministres du 18 juin 2021

Dispositions diverses urgentes en matière de soins de santé

Sur proposition du ministre de la Sante Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions diverses urgentes en matière de soins de santé.

L'avant-projet comprend les dispositions suivantes :

- Dispositions relatives à l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) :
    - modification à la loi du 5 juillet 1994 relative au sang et aux dérivés du sang d'origine humaine
    - modifications à la loi de 20 juillet 2006 relative à la création et au fonctionnement de l'AFMPS
    - modifications à la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé
    - modifications à la loi du 30 octobre 2018 portant des dispositions diverses en matière de santé
    - l'entrée en vigueur de divers articles

- dispositions relatives au SPF Santé publique :
    - formation continue pour les professionnels de de la santé dans le cadre de la crise du coronavirus
    - modification à la loi du 23 mars 2021 relative à un examen de proportionnalité préalable à l'adoption ou la modification d'une réglementation de profession dans le secteur de la santé

- dispositions concernant les mutualités et les unions nationales de mutualités :
    - la durée du mandat dans les assemblées générales
    - conditions d'éligibilité pour pouvoir siéger à l'assemblée générale d'une mutualité ou d'une autre entité mutualiste et la possibilité de prévoir, dans les statuts, un nombre maximal de délégués des mutualités affiliées au sein de l'assemblée générale d'une union nationale ou d'une société mutualiste créée par des mutualités d'une même union nationale
    - conditions d'éligibilité pour pouvoir siéger au conseil d'administration d'une mutualité ou d'une autre entité mutualiste
    - l'existence des sociétés mutualistes régionales (« SMR ») en tant qu'entités mutualistes, auxquelles les entités fédérées ont confié des missions à la suite de la 6e Réforme de l'État
    - la dissolution de sociétés mutualistes en conséquence des fusions de mutualités

L’avant-projet est transmis pour avis au Conseil d’État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
https://vandenbroucke.belgium.be
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be

© 2021 - news.belgium.be

18 juin 2021 -17:46

Appartient à Conseil des ministres du 18 juin 2021

COVID-19 : prolongation des contrats de collaborateurs engagés au sein de l'INASTI dans le cadre de la crise du coronavirus

Sur proposition du ministre des Indépendants David Clarinval, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le prolongement des contrats de certains collaborateurs engagés au sein de l'INASTI dans le cadre de la crise du coronavirus.

Plus concrètement, il s'agit du prolongement de la convention premier emploi de 21 équivalents temps-plein (ETP) qui sont déjà en fonction, et du recrutement – déjà en cours – de 32 ETP.

Parallèlement, un monitoring budgétaire sera effectué en septembre 2021 afin de vérifier si l'enveloppe octroyée par le Conseil des ministres du 26 février 2021 s'avère suffisante.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
https://clarinval.belgium.be
info@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole
+32 474 40 63 35
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be

© 2021 - news.belgium.be